

## **Commune de Bouzonville**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2014**

#### **Sous la Présidence de M Denis PAYSANT, Maire**

-- 0 --

Présents (21) : M. Denis PAYSANT, Mme Marie-Christine VENNER, M. Clément LARCHER, M. Roland GLODEN, M. Bernard ALTMAYER, Mme Michelle RIGAUD, Mme Chantal GARAU, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Aurélie THEOBALD, Mme Isabelle BELAID, M. Armel CHABANE, Mme Nadine CAPS, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Guy OLLINGER, M. Franck ISCH, M. Manuel RIOS, M. Denis DELLWING, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Robert CHAMPLON, Mme Esther GOELLER, Mme Françoise DALSTEIN.

Procurations (3) : M. Roland CERATI à Mme Marie-Christine AUBIN, M. Régis SUMANN à M. Denis PAYSANT, M. Alain LINDEN à Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA.

Excusés (2) : Mme Cathy GLUCK, Mme Christiane WAGNER.

Absent (1) : Mme Michèle WANGON.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Bernard ALTMAYER comme secrétaire de séance.

#### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a reçu 12 déclarations d'Intention d'Aliéner pour des biens situés à Bouzonville. Le Maire a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune.

Par ailleurs, M le Maire a renouvelé l'adhésion de la Commune au Comité Départemental du Tourisme (CDT), moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 50 €.

#### **Informations diverses**

- M. le Maire, sur recommandation du comité de recrutement créé pour l'occasion, a décidé de recruter Mme Delphine FRENZ, actuellement agent de police municipale à Falck. S'agissant d'une mutation par la voie statutaire, la prise de fonction de Mme Delphine FRENZ à Bouzonville n'interviendra qu'au 16 janvier 2015 dans le strict respect du délai légal. Mme Delphine FRENZ, en tant qu'agent titulaire sera opérationnelle dans la plénitude de ses fonctions dès son premier jour de travail à Bouzonville. La nomination de Mme Delphine FRENZ dans ses fonctions d'agent de police municipale datant de moins de 3 ans, la Commune de Bouzonville sera dans l'obligation légale d'indemniser la Commune de Falck du montant versé au titre des salaires et charges pendant la période de formation initiale de l'agent, soit 6 mois. Le montant de l'indemnisation sera de l'ordre de 14 500 €.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite de l'étude relative au diagnostic et à l'optimisation des services administratifs et techniques dans le cadre de la prestation convenue avec L'HOMME DEBOUT.

- M. le Maire rappelle l'information transmise à tous les membres de l'assemblée municipale, information relative aux formations proposées par la Fédération des Maires de la Moselle. Il encourage le plus grand nombre de conseillers à participer à ces formations prise en charge par la Commune
- M. le Maire informe le Conseil Municipal des dates des différentes manifestations à venir et invite les élus à y participer nombreux :
  - la cérémonie d'anniversaire de l'Armistice le 11 novembre,
  - la remise de prix dans le cadre des "Maisons fleuries" le 17 novembre 2014,
  - la marche "Boucle Bouzonvilloise" le 22 novembre 2014,
  - les animations prévues dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Bouzonville le 30 novembre 2014.

### **Point 1 : 2014103001 - Approbation de l'ordre du jour**

A la demande écrite de Mme Marie-Christine AUBIN transmise à M. le Maire le 27 octobre, un point relatif à la charte de bonne conduite pour les mariages est ajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

- 01) 2014103001 - Approbation de l'ordre du jour
- 02) 2014103002 - Approbation du compte rendu du 23 septembre 2014
- 03) 2014103003 - Renouvellement du bail de la chasse communale
- 04) 2014103004 - Rénovation de l'abbatiale : renouvellement de demandes de subventions
- 05) 2014103005 - Etat prévisionnel des coupes 2016
- 06) 2014103006 - Charte de bonne conduite pour les mariages

### **Point 2 : 2014103002 - Approbation du compte rendu du 23 septembre 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 23 septembre 2014.

### **Point 3 : 2014103003 - Renouvellement du bail de la chasse communale**

M le Maire rappelle les étapes déjà parcourues dans le cadre de la procédure de renouvellement du bail de la chasse communale pour la période allant du 2 février 2015 au 1 février 2024 :

- un avis de consultation des propriétaires situés sur le territoire de la Commune pour déterminer l'affectation à donner au produit de la chasse a paru dans la presse le 27 septembre 2014,
- la consultation a eu lieu en Mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2014,
- la commission communale de la chasse s'est réunie le 21 octobre 2014.

Moins des deux tiers des propriétaires consultés, possédant moins des deux tiers de la superficie de la chasse communale s'étant prononcés pour l'abandon du produit de la location à la Commune, ce produit sera, pour la durée du bail (période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024) réparti chaque année entre les propriétaires.

Trois demandes de réserves et enclaves ont été présentées et analysées en commission, puis acceptées au profit de :

- Mme Nadine JOLIVALT, née BRABANT pour une superficie de 46 ha 53 a 60 ca,
- M. Gunther KAISER pour une superficie de 44 ha 77 a 75 ca,

- M. Jean-Marie REBERT pour une superficie de 61 ha 61 a 54 ca, soit pour une superficie totale retenue de 152 ha 92 a 89 ca.  
Il en résulte que, sur une superficie totale de 811 ha 66 a 55 ca, la superficie du lot de chasse à attribuer est de 658 ha 73 a 66 ca dont 93 ha de forêts, selon le plan annexé.

Sur proposition de la commission consultative communale de chasse et après en avoir délibéré, les décisions suivantes sont adoptées par le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, de constituer un lot de chasse communale unique d'une superficie de 658 ha 73 a 66 ca,
- à l'unanimité, de confirmer les trois réserves et enclaves susvisées,
- à l'unanimité, de retenir la procédure d'attribution de gré à gré,
- à l'unanimité, d'attribuer le lot unique de chasse communal à M. Alain COLLEUR,
- par 23 voix pour et 1 contre, de fixer le prix annuel de location à 4 611,16 €, soit 7 € de l'hectare,
- à l'unanimité, de porter les frais de timbre et d'enregistrement à la charge du locataire,
- à l'unanimité d'attribuer les indemnités réglementaires au receveur municipal et au secrétaire de la chasse,

M. le Maire informe également le Conseil Municipal qu'en cas d'acceptation du prix par M. Alain COLLEUR, actuel adjudicataire, l'intéressé devra, pour répondre aux dispositions de l'article 9 du cahier des charge types, déposer une caution bancaire égale à 1,5 fois le loyer annuel de la chasse communale dans les 15 jours qui suivent la signature du bail.

#### **Point 4 : 2014103004 - Rénovation de l'abbatiale : renouvellement de demandes de subventions**

Pour mémoire, la Commune de Bouzonville a demandé une subvention aux services de l'Etat et au Département de la Moselle en 2013 pour réaliser en 2014 la première tranche conditionnelle de travaux de rénovation de l'abbatiale du deuxième Programme Architectural de Travaux (PAT). La demande de financement a été refusée par le Département par courrier en date du 27 février 2014.

La Commune aurait certes pu engager les travaux en 2014 avec la seule subvention de la DRAC et sans le soutien financier du département. Toutefois, la réalisation des travaux avant la décision attributive du Département aurait rendu impossible le cofinancement de l'opération ultérieurement.

Il convient donc de solliciter à nouveau les subventions suivantes, pour réaliser les travaux susmentionnés en 2015 :

Partenaire financier	Travaux hors taxes	Taux nominal	Subvention sollicitée
DRAC	113 425,59	35 %	39 698,96
Département		35 %	39 698,96
<b>TOTAL</b>	<b>113 425,59</b>	<b>70 %</b>	<b>79 397,92</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions susmentionnées.

### **Point 5 : 2014103005 - Etat prévisionnel des coupes 2016**

L'Office National des Forêts propose de procéder au martelage d'une partie de la forêt communale, en prévision de l'élaboration du programme de coupes 2016, selon le détail ci-après :

Parcelle	Superficie parcelle en hectares	Superficie à parcourir en hectares	Volume indicatif à marteler en m <sup>3</sup>
16	5,77	5,77	230,80
19	6,19	4,00	240,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'état prévisionnel du martelage pour le programme de coupe 2016.

### **Point 6 : 2014103006 - Charte de bonne conduite du mariage**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 2 juillet 2013, a adopté le texte d'une charte de bonne conduite du mariage inclus dans le dossier remis au futurs mariés et à signer par eux. Cette charte de bonne conduite constitue un engagement de ne pas troubler l'ordre public ni la quiétude des riverains.

Or, lors d'un mariage récent et malgré la signature de cette charte, les participants à ce mariage ont provoqué des troubles à l'ordre public et adopté des comportements à risques au centre ville.

Mme Marie-Christine AUBIN, ainsi que certains autres membres du Conseil Municipal estiment que le texte de la charte de bonne conduite devrait être transformé en arrêté municipal.

M. Armel CHABANE propose que des sanctions soient prises.

D'une manière plus générale, M. Clément LARCHER déplore le laxisme général de la société française.

M. le Maire rappelle, en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire et en application des textes législatifs en vigueur, qu'il est d'ores et déjà garant de l'ordre et de la tranquillité publique, sans qu'il soit nécessaire de prendre un arrêté municipal.

Par conséquent, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il demandera à l'avenir à la police municipale d'être présente pour tous les mariages et d'en aviser les autorités de la gendarmerie. Il n'exclut pas non plus d'autres mesures conservatoires et des dépôts de plainte en cas de débordements. D'autre part, M. le Maire préconise aussi à l'avenir de rencontrer les futurs mariés avant la cérémonie.

### **Information diverse**

Mme Françoise DALSTEIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que la marche intitulée "Boucle bouzonvilloise", organisée par le Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec le club des "Marcheurs de la Nied" et le Bouzonville Athlétic Club est programmée le 22 novembre 2014. Toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à apporter leur aide dans l'organisation, à y participer et à y faire participer.